

Impôt sur le revenu—Loi

Je suis heureux que les agriculteurs puissent reporter leurs pertes sur une période de dix ans, mais cela ne suffira pas à résoudre leurs problèmes à moins que la situation ne s'améliore. Il faut que le prix de vente comprenne les frais d'exploitation plus un bénéfice. Je suis persuadé que les agriculteurs ne demanderaient pas mieux que d'avoir une disposition comme celle du projet de loi C-155 qui garantit un rendement de 20 p. 100 sur les investissements des sociétés ferroviaires. Ils sauteraient dessus. Je répète que cette disposition concernant le report des pertes sur dix ans me plaît, mais ce n'est pas la solution à tous les maux des agriculteurs.

M. Fisher: La comparaison avec les sociétés ferroviaires ne tient pas, monsieur le Président. Si je ne m'abuse, une mesure qui prévoit des pertes sur une année ou deux, mais qui laisse entrevoir des bénéfices futures n'est pas mauvaise aux yeux du député.

Il existe un problème fiscal sur lequel j'aimerais connaître son avis. Les agriculteurs peuvent se prévaloir d'un système de liquidités, c'est-à-dire qu'ils peuvent amortir leurs dépenses l'année même où ils les ont engagées; ils ne sont pas obligés d'utiliser la comptabilité d'exercice, autrement dit d'amortir une dépense au moment où un article est vendu ou déclaré sans valeur. Les entreprises doivent se servir de la méthode de comptabilité d'exercice, mais les agriculteurs n'y sont pas obligés. Dans la région du député où la principale industrie est l'agriculture et où il n'y a guère de spéculateurs ou d'agriculteurs amateurs, le problème ne se pose pas. Dans ma région de Mississauga cependant, il y a un grand nombre d'agriculteurs, mais ils habitent tous sur la terre de quelqu'un d'autre. Il y a beaucoup de spéculation immobilière et bien des gens voudraient avoir accès à la méthode de la comptabilité de caisse comme échappatoire pour leur entreprise. Autrement dit, le régime fiscal comprend deux méthodes différentes et cela pose vraiment un problème.

Je suis certain que le député sera d'accord avec la Canadian Cattlemen's Association, qui m'a dit que le système de la comptabilité de caisse ne doit pas être supprimé. D'autre part, cet organisme n'a pas pu proposer de solution au problème. Je voudrais savoir quel est l'avis du député à ce sujet et quelle solution il envisagerait parce que c'est vraiment un problème d'envergure, surtout dans les régions agricoles aux environs des villes où des gens prétendent être agriculteurs même s'il ne le sont pas et se servent du régime fiscal applicable aux agriculteurs à des fins malhonnêtes. Je voudrais savoir ce que pense le député de ce problème très ardu.

• (1740)

M. le vice-président: Le problème pour la présidence, c'est que la période des questions et réponses de dix minutes est terminée. Y a-t-il consentement unanime pour prolonger cette période?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Il y a consentement unanime. La parole est au député de The Battlefords-Meadow Lake.

M. Anguish: Monsieur le Président, je voudrais que le système de la comptabilité de caisse soit maintenu dans ma région. Je pense que c'est ce que préféreraient bien des agriculteurs y compris mon beau-père, mon beau-frère et bien d'autres que je connais bien.

En ce qui concerne ce qui se passe maintenant, je pense qu'il faut tenir compte de ce que les agriculteurs ont fait dans le passé. Dans ma région, il n'y a pas tellement de gens qui sont considérés comme des agriculteurs amateurs. Je sais que cela pose des problèmes au gouvernement. Je pense cependant qu'il faut voir quelle est l'occupation à plein temps de la personne en question. Par exemple, s'il s'agit d'un avocat qui exerce le droit dans une ville depuis un certain nombre d'années et qui achète tout à coup une demi-section de terre agricole, il ne doit pas être considéré comme un agriculteur à temps plein. A mon avis, c'est un agriculteur à temps partiel. D'autre part, quelqu'un qui a grandi sur une ferme et qui est en train d'acheter une demi-section ou deux sections de terrain de son père ou de sa mère, qui doit emprunter l'argent de la Société du crédit agricole, de la banque ou de la coopérative de crédit et qui doit travailler pendant l'hiver pour rembourser son emprunt doit selon moi être considéré comme un agriculteur à temps plein. Il veut exploiter une ferme. Je ne pense pas qu'on puisse deviner ce qui arrivera plus tard. Selon moi, il faut voir ce que la personne en cause a fait dans le passé. Si un contribuable s'occupait à plein temps d'agriculture, il doit être considéré comme un agriculteur à temps plein.

Le problème en ce qui concerne Revenu Canada, monsieur le Président, c'est que le ministère n'est pas très compréhensif. Je ne pense pas qu'il comprenne vraiment la situation. Il ne tient compte que des résultats et si un jeune agriculteur a gagné plus d'argent au cours d'une année à l'extérieur de sa ferme qu'en exploitant son entreprise agricole, il n'est plus considéré comme agriculteur à plein temps. Or, c'est tout à fait injuste.

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Monsieur le Président, le temps de Noël est vraiment la meilleure période de l'année pour parler d'impôt sur le revenu. Rien n'est plus contraire à l'esprit des Fêtes. Ce n'est pas que les Canadiens ne veulent pas payer d'impôt. Nous comprenons tous que les pouvoirs publics doivent faire des dépenses; ils nous procurent des services qui coûtent de l'argent. Toutefois, la loi de l'impôt sur le revenu pose sûrement certains problèmes.

Je voudrais reparler très brièvement de l'échange survenu entre le secrétaire parlementaire et le député de The Battlefords-Meadow Lake (M. Anguish). Les questions du secrétaire parlementaire semblent insinuer que le gouvernement a un droit sur tout ce que nous produisons et sur tout ce que nous possédons en tant qu'individus au Canada. Si on nous permet de garder quoi que ce soit, nous ne le devons qu'au bon vouloir du gouvernement. Voilà le problème que laissent sous-entendre les questions du secrétaire parlementaire.

M. Fisher: Je n'ai jamais rien dit de tel.

M. Mayer: Je le sais. Mais il me semble que le raisonnement à la base de certaines de ses questions relève de ce genre d'attitude. Je vais vous donner un exemple, monsieur le Président. Le secrétaire parlementaire s'est demandé si les agriculteurs devraient faire leur déclaration d'impôt selon une comptabilité de caisse ou une comptabilité d'exercice. Dans bien des régions du pays, c'est une question absolument ridicule. Ce n'est tout simplement pas possible.

M. Fisher: Voulez-vous que nous établissions des zones fiscales?